



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE



COMMUNE D'ANDERLECHT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le projet suivant est soumis à enquête publique :

- Adresse du bien : *Boulevard Maurice Herbette 72 à 1070 Anderlecht*
- Identité du demandeur : *Monsieur Daniel MICHELS*, Sint-Jansreef 3 à 8020 Oostkamp
- Demande de: *Permis d'Environnement de classe 2 : PE 102/2025 - renouvellement.*

Nature de l'activité principale : continuer à exploiter un parking couvert

Exploitation (rubriques) : parking couvert (15 emplacements - rubrique 68 A)

Zone : P.R.A.S. : zone d'habitation

Motifs principaux de l'enquête : classe 2 : article 50 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

L'enquête se déroule :

A partir du **28/01/2026** et jusqu'au **11/02/2026** inclus.

Le dossier est consultable sur rendez-vous pris par téléphone au 02/558 08 49 à l'administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :

- à l'adresse suivante : Administration Communale d'Anderlecht – 100, rue de Veeweyde - service Permis d'Environnement ;
- du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h ;
- le lundi entre 16h et 20h.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - à l'adresse mail : permisenvironment@anderlecht.brussels;
 - à l'adresse postale : Place du Conseil, 1 à 1070 Bruxelles, **au plus tard le 11/02/2026.**
- Oralement, sur rendez-vous auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

L'enquête annoncée ci-dessus résulte d'une obligation légale et ne préjuge en rien de l'avis du Collège des Bourgmestre et Echevins sur le projet présenté.

Fait à Anderlecht, le 15/01/2026.

Par ordonnance :

Le Secrétaire communal f.f.,

1 Reproduction de la signature.

Mario DE SCHEPPER

Par délégation :

L'Echevine de l'Urbanisme et de l'Environnement,

Françoise CARLIER,